

## Règlement du Concours

### “GRAND PRIX LITTÉRAIRE DE LA JEUNESSE”

#### « Juniors »

#### 1 : Organisation d'un concours

La Société Editions Harmattan Congo Brazzaville (ci-après « l'Organisateur » ou « l'Editeur »), organise un concours d'écriture intitulé « Grand Prix Littéraire de la Jeunesse ». Ce concours est ouvert du 08 Janvier 2024 (00h00) au 20 Mars 2024 (23h59), heure de Brazzaville. L'accès au Concours se fera via la plate-forme de Concours dédiée à cet effet : <https://www.harmattan-congo.com>. L'objet du Concours est de récompenser les jeunes auteurs (âgés de moins de 23 ans) résidents en République du Congo, trois en l'occurrence pour cette année et désigner un tapuscrit inédit destiné à être publié selon les modalités décrites ci-après.

Le présent règlement constitue le cadre de la réglementation applicable au Concours qui sera, le cas échéant, mis à jour sur le Site.

#### 2 : Conditions de participation au Concours

Ce Concours est ouvert à toute personne physique âgée de moins de 23 ans, résidente sur le territoire de la république du Congo, à l'exception des membres du jury et des Organismes.

#### 3 : Thème du Concours et contraintes à respecter

Chaque Participant est invité à rédiger une nouvelle (ci-après le « Tapuscrit ») conformément aux modalités décrites ci-dessous :

##### a. Thème :

Aucun thème n'est imposé, il est demandé aux auteurs de laisser libre court à leurs imaginations.

##### b. Directives

La nouvelle doit être :

- Inédite
- Non illustrée
- Rédigée en langue française
- Elle devra comprendre entre 8 et 14 pages pleines. Marges 3 cm bas, haut, gauche et droite. Police d'écriture : times news romans.
- La co-écriture n'est pas autorisée

**c. Processus :**

- L'inscription au Concours se fait sur le Site <https://www.harmattan-congo.com> via un formulaire à remplir.
- Les Participants peuvent déposer leur texte via le Site ou l'envoyer au WhatsApp/email suivant : .... (*Les Participants déclarent avoir conservé un double de leur texte*).
- Le texte complet doit être déposé avant le 20 Mars 2024 (23h59), heure de Brazzaville.

**d. Planning :**

- 08 Janvier 2024 : ouverture du dépôt de Tapuscrit s
- 20 Mars 2024 : fin du dépôt de Tapuscrit s
- Avril 2024 : nomination des lauréats, suivi de la cérémonie de remise de prix en présence des membres du jury, des participants, des invités et du public.

Un recueil des 10 meilleures nouvelles sera publié par l'Harmattan Congo Brazzaville et en vente à la cérémonie de remise de prix. Les vainqueurs se prêteront aux dédicaces de ce recueil de nouvelles.

En cas de problème technique lié à la plate-forme du Concours (à titre d'exemple, un problème pour le téléchargement du règlement), le Participant peut contacter par mail de l'équipe technique à l'adresse : [samp.samf@gmail.com](mailto:samp.samf@gmail.com)

Le concours est limité à un tapuscrit par Participant (même nom, même adresse).

Chaque Participant garantit que le Tapuscrit soumis est constitué de textes originaux, qui ne portent pas atteinte aux droits de tiers (tels que, notamment, le droit d'auteur ou le droit au respect de la vie privée). Chaque Participant garantit aussi que le Tapuscrit qu'il soumet au Concours n'est pas déjà l'objet d'un contrat, notamment un contrat d'édition papier et/ou un contrat d'édition numérique, un contrat d'option, et/ou un contrat d'adaptation audiovisuelle, et qu'il n'est pas couvert par un droit de préférence, notamment vis-à-vis d'un éditeur.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout Tapuscrit ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur.

Dès le moment où il a fait acte de candidature, le Participant s'engage à ne pas proposer son Tapuscrit à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du Concours et ce, jusqu'à la désignation des lauréats. Dès que les lauréats auront été désignés, les Participants autres que les lauréats recouvreront l'intégralité de leurs droits sur le Tapuscrit, et pourront en proposer l'exploitation littéraire ou audiovisuelle à toute personne qu'ils souhaitent. Et les lauréats s'engageront avec les Editions Harmattan Congo Brazzaville, pour la publication de leurs ouvrages.

#### 4 : Exclusion de participation

Aucune participation violant les articles du présent règlement ne pourra être retenue.

Ainsi, toute participation incomplète, erronée, effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère entraînera la nullité de la participation, la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner et ne donnera droit à aucune compensation quelconque, et ce sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque, et peut limiter cette vérification au gagnant, l'Organisateur n'ayant aucune obligation de procéder à une vérification systématique sur l'ensemble des Participants.

#### 5 : Sélection par le jury et attribution des prix

Après la date limite de dépôt des Tapuscrits sur la plateforme <https://>

Le jury sélectionnera dix (10) Tapuscrits qui répondront aux critères suivants :

- L'originalité des textes composant le Tapuscrit
- Le style de l'auteur
- Le ton de la nouvelle
- La qualité littéraire

Le jury sera communiqué ultérieurement.

Le jury se réunira en Mars 2024 pour sélectionner les Tapuscrits lauréats. Les membres du jury choisiront les lauréats sur la base des critères cités ci-dessus.

NB : le mode de composition et les décisions du Jury ne peuvent faire l'objet d'aucun appel ou réclamation d'aucune sorte

## 6 : Description du prix

Les auteurs des 10 meilleures nouvelles seront contactés par les Éditions Harmattan Congo Brazzaville. Sous réserve de l'acceptation définitive du recueil de nouvelle par l'Éditeur, les auteurs se verront proposer un contrat d'édition avec une publication en livre papier et en livre numérique à paraître le jour de la cérémonie de remise de prix. Il est entendu qu'ayant fait acte de candidature et ayant été désigné vainqueur, les auteurs accepteront le contrat proposé par les Editions Harmattan Congo Brazzaville. Les conditions dudit contrat peuvent être de bonne foi renégocier entre les auteurs et l'organisateur.

Aucune somme d'argent ne sera requise aux auteurs pour l'édition de l'ouvrage.

Les auteurs bénéficieront avant la publication du recueil de leurs nouvelles, d'un travail d'édition de leurs textes avec les Éditions Harmattan Congo Brazzaville. A ce titre, les auteurs s'engagent expressément à collaborer activement avec l'équipe éditoriale dans les travaux préalables à l'édition du recueil de leurs nouvelles afin que la publication de celui-ci se fasse dans les meilleures conditions.

Parmi les dix auteurs retenus par l'éditeur, trois d'entre eux seront Lauréat en plus d'être édité, un prix leur sera attribué.

### **Récompenses des Lauréats**

- **LE PREMIER LAUREAT**, recevra la somme de **100.000Fcfa**, une bourse d'étude dans une université en république du Congo, un ordinateur portable ainsi que des livres.
- **LE DEUXIEME LAUREAT**, la somme de **75.000fcfa**, un ordinateur portable et des livres.
- **LE TROISIEME LAUREAT**, la somme de **50.000fcfa** un ordinateur portable et des livres.

## 7 : Information des lauréats

Les lauréats du Concours seront informés par l'Organisateur par téléphone ou par mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription. Ils seront contactés dans un délai d'une (1) semaine à compter de la désignation par le jury, et au plus tard le 10 Avril 2024. L'Organisateur se réserve la possibilité d'effectuer toute vérification qu'il jugera utile pour vérifier l'identité du lauréat. L'absence de réponse du lauréat à la notification de l'Organisateur dans un délai de quinze (15) jours entrainera renonciation à sa dotation et la désignation discrétionnaire d'un autre lauréat par l'Organisateur.

## 8 : Acceptation du Concours

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant.